

Projets de règlements P-05-035 et P-04-047-02
Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
CUSM/Hôpital des Shriners

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 5 mai 2005
Heure : 14 heures
Lieu : OCPM, 1550 rue Metcalfe, 14^{ème} étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal :

M. Gilles Galipeau, chef de la division réglementation, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
M. Philippe Oneson, ingénieur, Division de la circulation, Service infrastructures, transport et environnement
M^{me} Véronique Gerland, commissaire-sciences de la vie, direction de projet-sciences de la vie, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
M. Henry Walsh, cabinet du maire

De l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce :

M. Jean-Yves Bisson, directeur par intérim de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Daniel Lafond, chef de la division urbanisme
M. Richard Gourde, conseiller en aménagement

Représentant le promoteur :

M. Jean B. Dufresne, planificateur en chef, Centre Universitaire de Santé McGill
M. Pierre Major, directeur associé à la planification des infrastructures, Centre Universitaire de Santé McGill
M. Marc Perreault, urbaniste, vice-président associé, Daniel Arbour et associés
M. Luc Couture, directeur transports et circulation, Dessau Soprin
M. Claude Létourneau, architecte chargé du projet du CUSM, Lemay et associés
M. Jocelyn Marcotte, chef de service, hydrogéologie et sols contaminés, Tecslut

Du ministère des Transports du Québec :

M. Daniel Robert, chargé de projet

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Jean Paré, commissaire et président de la commission
M^c Marguerite Bourgeois, commissaire
M. Alex Harper, commissaire
M^c Alain Cardinal, secrétaire général et secrétaire de la commission
M. Jean-François Viau, président
M^{me} Michèle Bertrand, analyste
M^{me} Stéphanie Espach, analyste
M. Rémi Manesse, analyste

Ouverture et présentation des participants

M. Paré ouvre la rencontre en demandant à chacun des participants de s'identifier après avoir lui-même présenté les membres de la commission. L'objectif de la rencontre est d'exposer le mandat de la commission et de préparer les séances d'information qui auront lieu les 11 et 18 mai 2005.

L'OCPM

M. Paré décrit le mandat de l'Office et le cadre juridique dans lequel il évolue. Un document regroupant une présentation du mandat de l'Office, des renseignements relatifs au déroulement d'une assemblée publique de consultation ainsi que le code de déontologie des commissaires est remis aux participants.

L'objet de la consultation publique : les projets de règlements et leurs conséquences

La consultation publique portera sur les projets de règlement destinés à encadrer la réalisation du CUSM et de l'hôpital des Shriners.

La consultation publique

Étapes préparatoires

Un avis public annonçant la tenue de la consultation publique a été publié en français dans *la Presse* et en anglais dans *The Gazette*, le 23 avril. 18 000 dépliants ont été distribués dans les quartiers bordant le site.

Déroulement d'une assemblée publique

Les consultations publiques menées par l'OCPM se déroulent en deux parties :

- La première partie prend la forme de séances d'information au cours desquelles le promoteur expose son projet et répond aux questions que les citoyens et la commission lui adressent.
- La seconde partie est dédiée à l'expression des opinions et commentaires des citoyens. Elle se déroule quelques semaines après les séances d'information.

Les séances d'information débuteront le 11 mai 2005 à 19 heures. Les séances d'expression d'opinions, quant à elles, se dérouleront à partir du 15 juin 2005 à 19 heures. Des séances supplémentaires d'information ou d'expression d'opinion peuvent être tenues, si nécessaire.

Rôle et responsabilité des participants

Au cours des consultations publiques, il n'y a pas d'échange direct entre les citoyens et le promoteur. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions. Chaque citoyen adresse ses questions à la commission qui les relaie au promoteur. Les commissaires doivent s'assurer que toute question reçoit une réponse claire et peuvent poser des questions additionnelles.

Logistique

Des salles sont réservées à l'avance pour permettre la tenue des deux parties de la consultation. Leur disposition doit favoriser les échanges entre les citoyens et la commission.

Les étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédige ensuite son rapport.

Échéancier et délais

La commission vise à livrer, sauf exceptions, son rapport dans les 90 jours suivant la publication de l'avis public.

La documentation

Toute la documentation fournie par le promoteur peut être consultée aux bureaux de l'OCPM ou sur son site internet (www.ocpm.qc.ca), dans les bibliothèques Benny, Notre-Dame et Westmount ou encore à la direction du Greffe de la Ville de Montréal.

Tout document déposé devient public, qu'il émane de la Ville, de l'arrondissement, d'une personne ressource ou d'un citoyen. Tout document sera traité conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La commission peut demander de la documentation additionnelle au promoteur.

Exposé et présentation du projet

La commission a pris connaissance de la présentation audiovisuelle proposée par le promoteur. Elle a formulé des commentaires et des suggestions. Le président a, par ailleurs, évoqué diverses questions susceptibles d'être abordées par les citoyens en séance publique.